
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2025 à 20h00
à la Mairie de TAINTRUX.**

Date de convocation le 20 septembre 2025.

Membres présents :

Monsieur CHACHAY Pierre – Maire
Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint
Madame RICATTE Florence – 2ème adjoint
Madame CHAMPREUX Martine -4^{ème} adjoint
Madame LECLERC Régine
Monsieur ANTOINE Thibaut
Madame VILLENEUVE Rachel
Monsieur GROSGEORGE Bruno
Monsieur HEISSAT David
Monsieur MARCHAL Frédéric
Monsieur MULLER Fabrice
Monsieur LAURENT Olivier
Monsieur NEUGART Manuel
Madame BORDRIE Sophie

Membres absents représentés :

Monsieur VENNET Gilles procuration à RICATTE Florence,
Madame GRANDJEAN Karine procuration à MULLER Fabrice,
Madame RENARD Sandrine procuration à VILLENEUVE Rachel,
Madame COLIN Orlande procuration à LAURENT Olivier.

Membre absent :

Madame HUGUEVILLE Bérangère.

Secrétaire de séance : Monsieur ANTOINE Thibaut.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_34 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 du Conseil Municipal ;
2023_35 : Restructuration du bâtiment du Haut Fer / avenant d'augmentation des honoraires du maître d'œuvre portant modification de la délibération 2025_31 ;
2023_36 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Emprunt à inscrire au budget primitif ;
2023_37 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ;
2023_38 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / demande de subvention au Conseil Départemental ;

2023_39 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / demande de subvention au Conseil Régional au titre de CLIMAXION ;

2023_40 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges ;

2023_41 : Offre d'achat d'un terrain communal cadastré B 1698 ;

2023_42 : Tarif pour la location de salle du complexe associatif et sportif du Haut-Fer aux Associations extérieures à la commune de TAINTRUX, révision du tarif de location de la salle de réunion de la salle polyvalente et pour l'utilisation du matériel de vidéo projection de la salle polyvalente.

2023_43 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 ;

2023_44 : Décision modificative n° 2 / budget Commune.

2025_34 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 du Conseil Municipal.
--

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le procès-verbal en date du 23 juin 2025 ayant été communiqué aux Conseillers municipaux dans la semaine qui a suivi la séance, Monsieur Pierre CHACHAY, Maire, demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler.

Sur la proposition de Monsieur Pierre CHACHAY, Maire, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

- **Adopte** le procès-verbal du Conseil municipal du **23 juin 2025**.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_35 : Restructuration du bâtiment du Haut Fer / avenant d'augmentation des honoraires du maître d'œuvre portant modification de la délibération 2025_31.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil municipal n° 2023_57 du 24 novembre 2023 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de restructuration du bâtiment du Haut

VU la délibération n° 2020_13 du conseil municipal du 24 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2023,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 de la commune,

VU l'avenant rectifié du maître d'œuvre,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n° 2025_31 du 23 juin 2025 relative à l'avenant initial d'augmentation des honoraires du maître d'œuvre,

- **De prendre en compte** les modifications de l'avenant rectifié présenté par le maître d'œuvre dans le cadre des honoraires relatifs à l'opération susmentionnée de restructuration du bâtiment du Haut Fer,

Attributaire: **SARL le 7^{ème} Parallèle**

Adresse : 11 rue Gambetta 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Avenant n° 1 - montant : 53 498.00 € HT

Nouveau montant : 196 929.60 € HT

Objet : 1^{er} et 2^{ème} projet de réhabilitation du bâtiment du Haut-Fer.

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 2 (Olivier LAURENT et Orlane COLIN)

2025_36 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Emprunt à inscrire au budget primitif.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Lors de la réunion du 2 septembre 2025, l'agence d'architecture FAIRESENS, maître d'œuvre, a fourni l'avant-projet définitif (APD) des travaux ainsi que l'estimation du coût qui sera finalisé dans les semaines à venir. Ce document vous a été transmis par mail le 08/09/2025.

Afin de financer ces travaux et de pallier le versement des subventions qui nous seront accordées, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

M. CUNY propose les écritures suivantes afin d'ouvrir les crédits au budget primitif :

Recettes d'investissement : compte 1641 : 1 000 000.00 €

Dépenses d'investissement : compte 2131 : 1 000 000.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à recourir à un emprunt pour financer les travaux de rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie,
- **Valide** le montant proposé de 1 000 000.00 €
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent.

Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_37 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Demande de subvention auprès de l'Etat.

Présenté par Jean-Luc, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Dans le projet de travaux de rénovation du bâtiment de la mairie, M. le Maire souhaite demander une aide financière à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sous réserve du renouvellement de ces aides.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Demande** une aide financière à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_38 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Présenté par Jean-Luc, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Dans le projet de travaux de rénovation du bâtiment de la mairie, M. le Maire souhaite demander une aide financière au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Demande** une aide financière au Conseil Départemental,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_39 : : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de CLIMAXION.

Présenté par Jean-Luc, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Dans le projet de travaux de rénovation du bâtiment de la mairie, M. le Maire souhaite demander une aide financière au Conseil Régional au titre de CLIMAXION.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Demande** une aide financière au Conseil Régional,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_40 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et assainissement de la mairie / Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

Présenté par Jean-Luc, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Dans le projet de travaux de rénovation du bâtiment de la mairie, M. le Maire souhaite demander une aide financière à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Demande** une aide financière à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_41 : Offre d'achat d'un terrain communal cadastré B 1698 .

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Vu le courrier de M. Gabin SIMON du 21 juin 202 ;

Vu le relevé de propriété de la Commune de la parcelle cadastrée B 1698 ;

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Gabin SIMON relatif à une demande d'achat d'un terrain communal situé 'à la jeune trière', parcelle cadastrée B 1698 d'une superficie de 252 m². M. SIMON fait une proposition d'achat à 1,50 € le m² soit 378 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

Considérant que ce terrain est en friche et qu'il contient la source de M. SIMON,

- **Décide** de céder la parcelle cadastrée B 1698 à M. Gabin SIMON pour un montant de 378 € TTC,
- **Prend** acte que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de M. Gabin SIMON,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial et tout document y afférent.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_42 : Tarif pour la location de la salle de judo et de la salle d'activité du complexe associatif et sportif du Haut-Fer aux Associations extérieures à la commune de TAINTRUX, révision du tarif de location de la salle de réunion du Haut-Fer et de la salle de réunion de la salle polyvalente et pour l'utilisation optionnelle du matériel de vidéo projection de la salle polyvalente.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

A la suite d'une demande d'utilisation de salle au complexe associatif et sportif du Haut-Fer, M. le Maire souhaite mettre en place un tarif de location de salle à l'heure pour les Associations extérieures à la commune qui souhaiterait un créneau pour leurs activités.

Il souhaite également revoir le tarif de location de la salle de réunion de la salle polyvalente et mettre en place un tarif pour celle du Haut-Fer ainsi que la mise en place d'un tarif optionnel pour l'utilisation du matériel de vidéo projection de la salle polyvalente.

Tarifs proposés :

- **10 € de l'heure** pour l'utilisation par des Associations extérieures de la salle de judo et de la salle d'activités du complexe associatif et sportif du Haut-Fer,
- **50 €/jour** pour la location des salles de réunion du Haut-Fer et de la salle polyvalente,
- **50 €/jour** pour l'utilisation du matériel de vidéo projection.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessus.**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_43 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030.

Présenté Martine CHAMPREUX, adjointe déléguée à la jeunesse et à la petite enfance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L.263-1, L.223-1, L.227-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale,

Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment ses articles 17 et suivants,

Vu le Décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,

Vu le Décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L.214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Vu la Délibération du Conseil d'Administration de la CAF des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG,

Vu la Délibération n°2021-10-09 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 validant la CTG 2021-2025,

Vu le schéma de développement présenté en comité de pilotage le 26 juin 2025 et proposant des orientations de travail pour les années 2026 à 2030,

Vu la délibération n°2025-09-20 du conseil communautaire du 08 septembre 2025 validant la Convention Territoriale Globale 2026-2030,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui concernant toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

Considérant qu'elle contribue à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles sur le territoire et apporte de la lisibilité à la politique familiale tout en favorisant le développement et l'amélioration du service rendu aux familles, Considérant que cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles,

Considérant qu'elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la MSA, le Département des Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses communes-membres,

Considérant que le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire aux différentes Prestations de Services versés par la CAF, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG,

Considérant que les équipements situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges peuvent prétendre à un bonus territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG), annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention Territoriale Globale, ses éventuels avenants ultérieurs ainsi que tout autre document s'y rapportant;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_44 : Prémption parcelles cadastrées D 0143, 0144, 0145 et 0146.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

La Commune bénéficie d'un droit de préemption en cas de vente d'une parcelle classée au cadastre en nature de bois et forêts de moins de 4 hectares, lorsqu'elle possède une parcelle boisée contiguë à la propriété en vente et soumise à un document d'aménagement visé à l'article L122-3, 1^{er} du Code forestier (C. for., art. L331-22, créé par L. n°2014-1170, 13 oct.2014, art.69).

Dans son courrier du 06 août 2025, la SAFER Grand Est nous informe de la possibilité de préempter sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
D	0143	Champ Mougin	Bois résineux		15	75
D	0144	Champ Mougin	Bois résineux		26	30
D	0145	Champ Mougin	Bois résineux		4	45
D	0146	Champ Mougin	Bois résineux		28	45
Contenance totale					74	95

Cette vente aura lieu moyennant le prix total de 2 300 € auquel s'ajoutent 420 € de frais pour la SAFER.

M. Pierre CHACHAY propose de préempter pour ces parcelles au prix de vente de 2 300 € auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de préempter les parcelles cadastrées section D n° 0143, 0144, 0145 et 0146,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget Forêt (article 2111),
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial et tout document y afférent.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1 (LECLERC Régine)

2025_45 : Budget Commune– décision modificative n° 2

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Vu la délibération n° 2024_56 et n° 2025_41 relatives à l'acquisition de parcelles,
Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au compte 2111 comme suit :

Dépense d'investissement : compte 2111 (terrain) : + 2 000 €

Dépense d'investissement : compte 212 (aménagement de terrain): - 2 000 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

- **Valide** les écritures énoncées ci-dessus.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Liste des mesures prises par le Maire notamment
dans le cadre de ses délégations (art. L2122-23 du CGCT)**

Le 01/07 : BC 64/2025 : SM BUREAU : fournitures scolaires école du centre (367.39€ TTC),
Le 04/07 : BC 65/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : Huile, filtre, graisse, cartouche (140.51€ TTC) pour véhicules des services techniques,
Le 04/07 : BC 66/2025 : TERRE PLEIN : centre aéré animation atelier céramique (405.00€ TTC),
Le 07/07 : BC 67/2025 : TCHIZZ : transports sorties centre aéré (1334.00€ TTC),
Le 10/07 : BC 68/2025 : HYG N'CO produits d'entretien (679.76€ TTC),
Le 11/07 : BC 69/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : huile et harnais (152.60€ TTC) pour la débroussailleuse,
Le 17/07 : BC 70/2025 : GRANDBLAISE LEROY : aérosol blanc école du centre (198.84€ TTC) pour marquage de jeux au sol école,
Le 21/07 : BC 71/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : bobines, tête de fil, écrous pour débroussailleuse (101.69€ TTC),
Le 30/07 : BC 72/2025 : GEDIMAT DERREY : chaussures de sécurité et ciment (136.62€ TTC),
Le 26/08 : BC 74/2025 : BOLLORE FUEL pour la mairie (3045.00€ TTC),
Le 27/08 : BC 75/2025 : ORANGE : lignes et portables services technique + portable astreinte (438.24€ TTC),
Le 29/08 : BC 76/2025 : GEORGES MOTOCULTURE : Huile, filtre, corde pour tronçonneuse (285.59€ TTC),
Le 15/09 : BC 77/2025 : WOLBERGER : commande vin pour cérémonies (642.82€ TTC),
Le 15/09 : BC 78/2025 : MCV Menuiserie réglage télécommande volets salle polyvalente (102.00 € TTC),
Le 22/09 : BC 79/2025 : SEDI commande fourniture de bureau (240.58€ TTC)
Le 24/09 : BC 80/2025 : AEROPRINCE : Centre aéré octobre (796.00€)
Le 25/09 : BC 81/2025 : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : encombrants /camion, grue et chauffeur pour 2 jours (1200.00€).

Informations diverses

Le 25/06/2025 : Vente de bois pour un montant de 135 471 € HT ;
Le 25/06/2025 : Inauguration de Nova Ciné à Saint-Dié-Des-Vosges ;
Le 26/06/2025 : Remise des calculettes aux élèves de CM2 entrant en 6^{ème} à la rentrée scolaire 2025/2026 ; ;
Le 26/06/2025 : Coût de l'instruction du droit des sols du 01/12/2024 au 31/05/2025 : 3 796 € ;
Le 27/06/2025 : Effectif école primaire : 86 élèves (29 élèves en maternelle et 57 élèves en élémentaire) ;
Le 27/06/2025 : Concert Harmonie de Saint-Dié au complexe associatif et sportif du Haut-Fer ;
Le 28/06/2025 : Portes ouvertes au complexe associatif et sportif du Haut-Fer ;
Le 28/06/2025 : Tirage au sort des jurés d'Assises ;
Le 16/07/2025 : Rencontre avec Mme L'HUILLIER de la banque des Territoires ;
Le 20/07/2025 : Cérémonie à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français, hommage « aux Justes » ;
Le 30/08/2025 : Commémoration du 15^{ème} anniversaire du décès de l'Adjudant-Chef ENAUX ;

Le 07/07/2025 : Rapport annuel d'activité du SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges) à consulter en mairie.

Le 06/07/2025 : Courrier de M. Laurent JACOBELLI, Conseiller Régional, relatif à la vidéoprotection ;

Le 25/07/2025 : Budget Forêt : décision de virement de crédits n° 2025/02 ;

Le 08/08/2025 : Désignation de référents sanitaire EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine) : qui ? 1 élu et 1 agent : Thibaut ANTOINE, conseiller municipal et un agent du service technique ;

Le 12/08/2025 : Courrier de M. Gremillet, Sénateur, relatif à la scierie Ackermann ;

Le 20/08/2025 : Exemple de réalisation de fresque murale ;

Le 02/09/2025 : Rénovation de la mairie / remise de l'Avant-projet définitif par la maître d'œuvre (transmis aux Conseillers le :

Le 03/09/2025 : remerciements pour notre collaboration lors de la campagne géophysique gravimétrique ;

Le 17/09/2025 : Courrier de M. le Premier ministre ;

Le 22/09/2025 : La boulangerie Aurélie et Michael est fermée à compter du 22/09/2025 ;

Le 23/09/2025 : Ouverture possible d'une agence postale communale ;

Le 15/10/2025 : l'inauguration de la galerie des portraits des Maires est prévue le vendredi 31/10/2025 à 18h00 :

Le 18/10/2025 : Taxes foncières : budget commune 3 177 € et budget Forêts 39 476 € (soit 42 653 €).

Le 24/09/2025 : Vente de bois du 23/09/2025 : 130 322 € HT.